

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 8 février 2016

En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Sandrine FONTAINE donne procuration à Madame Annie BERNIER
Madame Isabelle SONNET donne procuration à Madame Barbara KUBICKI

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Renée BARTHES, Monsieur Loris HUG

Madame Séverine ZELLER est désignée secrétaire de séance.

1/ Compte rendu de la séance du 18 janvier 2016

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du **18 janvier 2016**

2/ Bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager une nouvelle modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour modifier ponctuellement le règlement de la zone UB correspondant notamment à l'écoquartier (site du Crépon).

Le maire rappelle aussi qu'un dossier a été mis à disposition du public du 14 décembre 2015 au 22 janvier 2016, en mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs et puisse formuler d'éventuelles remarques.

Il dit qu'aucune observation n'a été portée au registre de remarques.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires a fait connaître à la commune qu'elle n'avait pas d'observations, le Conseil Départemental et la chambre interdépartementale de l'agriculture ont fait savoir que le projet n'appelait pas de remarques particulières.

Le Syndicat mixte du Scot nord Doubs a transmis à la commune son avis favorable.

Enfin, Pays de Montbéliard Agglomération a communiqué un avis favorable à la modification sous réserve qu'elle contribue à :

- bien distinguer ce qui relève de la règle générale et ce qui relève du cas particulier pour l'article du règlement considéré (article UB 10 – hauteur des constructions) ;
- compléter ou supprimer le schéma du règlement illustrant cette règle de hauteur.

Le maire précise que ces remarques ont été prises en compte dans le dossier du POS modifié, présenté ce jour.

Aussi, le conseil municipal est invité à approuver la modification simplifiée du POS telle qu'annexée.

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Madame Séverine ZELLER s'interroge sur ces modifications de POS successives et s'inquiète surtout d'une trop grande densification (notamment verticale).

Monsieur le Maire comprend cette inquiétude mais il est devenu difficile, notamment financièrement, de commercialiser des parcelles de 10 ares compte tenu du prix de l'are. De plus la tendance est justement d'éviter le mitage.

Le futur PLU (plan local d'urbanisme) modifiera de nombreuses règles du POS actuel qui ne sont plus en adéquation avec la demande des acquéreurs en milieu périurbain.

Adopté à l'unanimité

3/Demandes de subventions pour création d'un club house au stade

Ajourné

4/ Demande acompte CCAS

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, il est nécessaire de verser un acompte de subvention de 10 000€ au budget CCAS pour permettre le paiement des factures avant le vote du budget.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 à l'article 657361.

Autorise le mandatement d'un acompte de 10 000 € au CCAS de Vieux-Charmont.

5/ Questions diverses

-Monsieur Guy BIGANZOLI rappelle que le comité des fêtes organise un repas « journée italienne » le 21 février.

-Monsieur Pierre ROSSETTO : une réunion sur la mutualisation des moyens entre les communes de Grand-Charmont, Nommay et Vieux-Charmont a eu lieu le jeudi 4 février. Trois groupes de travail ont été formés :

- scolaire, jeunesse, petite enfance,
- culture information, médiation
- travaux

Les réunions se feront en instantané sur les trois communes, la première est programmée le jeudi 7 avril.

-Monsieur Guy FRANÇAIS :

- la première réunion de chantier pour les travaux de la restauration scolaire a eu lieu cet après-midi.
Monsieur ROSSETTO demande que ces réunions de chantier soient réalisées après 16 h pour que les élus directement concernés par les travaux puissent y participer.
- le choix du sol de la halle des sports n'a pas encore été finalisé. Un appel d'offres sera effectué dans les meilleurs délais pour que les travaux puissent être réalisés cet été. Il faudra trouver un sol polyvalent mais pas trop fragile.

-Madame Zohra REKIBI :

- les ateliers gym mémoire sont bientôt terminés ; les personnes intéressées par les séances de révision du permis de conduire peuvent en faire la demande en mairie.
- l'assemblée générale des Poussus a eu lieu le 26 janvier, le bureau a été reconduit.

-Monsieur Etienne FAURE demande si une action a été menée concernant le problème des corbeaux. Monsieur Guy FRANÇAIS répond qu'un étêtage sur 15 pins est programmé 2^{ème} quinzaine de février.

-Madame Fabienne NADOR : la commission scolaire se réunira jeudi 11 février.
La remise des prix récompensant les plus beaux dessins réalisés à l'occasion du rallye « Charleston » a été très appréciée par les enfants et les parents.

-Madame Annie BERNIER :

- une administrée demande si la fromagerie LEHMANN dispose d'un point de vente dans le nouveau bâtiment à Vieux-Charmont. Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit actuellement que d'un site de fabrication mais qu'il rencontrera le responsable pour que la vente puisse se faire également sur la commune
- un administré préoccupé par la sécurité et notamment celle des cyclistes relève un manque de signalétique (plus particulièrement en zone 30).
- Madame BERNIER souligne la qualité du spectacle « à la lueur des contes » du 7 février. Madame Emilie FERRANT remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette manifestation et rappelle deux autres manifestations : 20 février café littéraire avec la présence de 15 auteurs franc-comtois de 14 h à 18 h à RJJ (verre de l'amitié offert à 17 h) et le carnaval, dimanche 13 mars.

-Monsieur Gérard MARTIN : réunion de la commission sport et associations le 23 février pour l'attribution des subventions aux associations.

-Monsieur Patrick WALTER :

- le catalogue répertoriant les œuvres est finalisé. Les personnes abonnées à la bibliothèque pourront donc les emprunter.
- opération entraide samedi 13 février à partir de 9 h 45.

Séance levée à 21h15

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 ^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{eme} Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée			
BERNIER Annie	X	X	
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine		X	Donne procuration à Madame Annie BERNIER
HUG Loris		X	
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle		X	Donne procuration à Madame KUBICKI
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		